

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-335**

Objet : Finances
Rapport d'orientation budgétaire 2019

Séance du 27 février 2018
Date de convocation : 29 novembre 2018
Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative
Membres présents : 29 titulaires et/ou suppléants + 1 avec voix consultative
Membres votants présents : 27
Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 10
Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0
Procuration non retenue : 0
Nombre total de voix : 33
Le quorum est atteint : 27/44

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Rapporteur : M. Pierre MARTINEZ,

Exposé :

RESULTAT DE CLOTURE 2018 -

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice en fonctionnement à fin 2018	+ 528.56 €	Résultat de l'exercice en investissement à fin 2018	+ 16 375.83 €
Résultat reporté	+ 95 672.17 €	Résultat reporté	+ 81 634.37 €
Résultat consolidé	+ 96 200.73 €	Résultat consolidé	+ 98 010.20 €

Résultat cumulé (fonctionnement + investissement) = 194 210.93 €

Pour mémoire résultat cumulé (fonctionnement + investissement) à fin 2017 = 178 347.47 €

I) Orientations budgétaires 2019 :

b) Prévisions budgétaires pour 2019

• Fonctionnement :

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2019
Dépenses		

012 Charges de personnels	<p>Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB. Toutefois, il peut être précisé que l'évolution du chapitre 012 suit l'évolution des effectifs du syndicat mixte (création 1 poste cat. B en 2018). L'année 2018 a été impactée par l'absence ou le départ de plusieurs agents qui n'ont été remplacés qu'en fin d'année. Le réalisé 2018 est de 242 702,26 €</p>	<p>Pour 2019, les engagements budgétaires progresseront légèrement, en raison de la prise en charge du poste catégorie B sur la totalité de l'année 2019, du remplacement des agents absents, ainsi que des évolutions d'échelons.</p>
011 Charges à caractère général	<p>En 2018 ce chapitre a connu une légère progression en raison principalement de dépenses liées au changement de statut (Pays/PETR), à la mise en place de la coopération GALPA (7 500 €). Le réalisé 2018 est de 101 435,04 €.</p>	<p>Les besoins 2019 se stabiliseront autour des 172 000 €. La hausse s'expliquant principalement par la réalisation du projet de territoire (20 000 €), l'amélioration des locaux (15 000€) et un appui à la mission tourisme (31 000€).</p>
065 Autres charges courantes	<p>Le réalisé 2018 étant de 7 137,78€, le chapitre sera mobilisé en 2019 à hauteur de 10 500 € pour intégrer, dans l'année comptable, les indemnités de mandat et les charges sociales afférentes.</p>	
042 Opérations d'ordres entre section	<p>Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 17 707,31 € en 2018. Le montant 2019 confirme la tendance, en étant légèrement inférieur, soit 15 192,05 €.</p>	
066 Charges financières	<p>Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses. Les montants 2019 n'excéderont pas ces chiffres non plus.</p>	
067 Charges exceptionnelles		
Réalisé budgétaire dépenses	<p>Le réalisé budgétaire en dépenses pour 2018 est d'environ 370 703,51€.</p>	<p>Pour 2019 les dépenses budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 474 066,99 €.</p>
Recettes		
013 Atténuations de charges	<p>Les évolutions de ce chapitre sont liées à la prise en charge par l'assurance des risques statutaires. Le réalisé présente donc un caractère aléatoire, toutefois il est attendu pour 2019 aux alentours de 33 800 € dans le cadre du renouvellement d'un congé longue maladie (CLM).</p>	
70 Produits des services	<p>Ce chapitre présente un réalisé de 67 290€ en 2018, composé d'une part variable par les cotisations des entreprises au Club des Entrepreneurs (5 100 €) et d'une part fixe (62 190 €) composée de la cotisation de la CCPL (environ 49 000 €), de la participation du Grau du Roi à l'animation du GALPA (10 000 €) et du maintien de la CC Piémont Cévenol à la prestation SIG (3 000 €).</p>	<p>Le prévisionnel 2019 s'établit à 69 240 €. Il correspond au réalisé 2018, et tient compte de l'augmentation de population de la CC Pays de Lunel, des cotisations club entrepreneurs qui accueille chaque année plus de membres.</p>
74 Dotations et participations	<p>En 2018, le réalisé est de 299 115,11€, soit 145 218 € de cotisations des communautés de communes, 56 167€ de l'Europe pour l'animation du GAL (solde 2015/16) et du GALPA (2017), 35 386,89€ des</p>	<p>Pour l'exercice 2019, malgré le retrait de la participation du Conseil départemental du Gard au soutien aux programmes européens, (-26 000 €), les participations et</p>

	conseils départementaux 30/34 et 62 343,22 de la Région Occitanie.	dotations au fonctionnement du PETR sont attendues en légère hausse (+ 2 454 €) du fait de l'augmentation de la population des communautés de communes (146 600 €) mais surtout le versement des arriérés de l'Europe (177 622 €) et le soutien à l'ingénierie de la Région (25 397 €) et du CD34 (4 884 €). Le produit 2019 est donc attendu aux alentours de 354 500€ environ.
77 Produits exceptionnels	Ce chapitre pourrait être sollicité selon la prime d'assurance de 16 500€ environ.	
Réalisé budgétaire recettes	Le réalisé budgétaire en recettes pour 2018 est d'environ 371 232,07€.	Pour 2019 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 474 000 €.

• Investissement :

En investissement la situation reste calibrée au regard des missions et des besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé pour éviter de générer trop de dépenses d'amortissements sur la section de fonctionnement. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Comme mentionné précédemment, ce chapitre est en baisse depuis 2014.

Les amortissements 2019 confirment cette tendance soit 15 192.05 €.

Ce montant de 15 192.05 € + le FCTVA 1 844,48 € définissent le budget en recettes et dépenses pour l'année 2019 hors report.

Certaines dépenses de mobilier et d'informatique pourraient être amenées dans cette section à l'occasion d'un déménagement des locaux du PETR.

II) Présentation des engagements pluriannuels.

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et ne prévoit pas d'y recourir en 2019.

III) Structure et gestion de l'encours de la dette

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes.

Le budget 2019 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

IV) Structure des effectifs et dépenses liées

a) Répartition des effectifs :

En 2018 les postes au syndicat mixte étaient de 5,86 ETP, suite à la création d'un poste de catégorie B pour parvenir aux missions afférentes à la contractualisation.

Par ailleurs, dans le cadre du tourisme, le PETR bénéficie de la mise à disposition d'un agent de l'ADT30, Véronique Couderc. Le contrat de partenariat prévoit la prise en charge des frais de structure (bureau, matériel, électricité etc...) et de missions ; cela a représenté 11 500 € en 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue dispose donc d'une équipe pérenne de 5,86 ETP répartis ainsi :

Postes ouverts	Cat.	Postes pourvus fonctionnaires	Postes pourvus par CDD ou CDI
Directeur	A		M. Charlier (50% CDI)
Chargé de mission LEADER	A		M. Charlier (50% CDI)
			Recrutement CDD 100% en cours

Chargé de mission Contractualisation/ DLAL FEAMP	A		M. Galand (CDD)
Chargé de mission patrimoine	B	P. Carlier	
Gestionnaire 50% LEADER/ 50% FEAMP	B		S. Haidara (CDD)
Assistante direction	C	C. Bazile	

+ 1 contractuel mis à disposition de l'ADT30

Sur les 5,86 ETP, 5 agents relèvent de la filière administrative à temps complet et un agent de la filière culturelle (0,86), à temps non complet.

En 2019, pour palier au CLM du directeur, M. Charlier assure la direction. Le recrutement d'un animateur LEADER en CDD est prévu.

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés au regard de la durée légale du travail appliquée au sein du syndicat mixte à savoir 35 heures.

Ce panorama se traduit en termes de dépenses sur le chapitre 012 charges de personnel. L'année 2018 a été impactée par le démarrage partiel d'une nouvelle mission autour de la contractualisation et le besoin en remplacement d'un agent en longue maladie. Le réalisé était donc de 242 702,26 €.

L'année 2019 projette une 1^{ère} année pleine de fonctionnement du PETR portant les besoins du chapitre 012 à 278 440 €.

b) Régime indemnitaire et avantages:

Dans le cadre du RIFSEEP, le régime indemnitaire du PETR Vidourle Camargue a été négocié le 15/11/2017. L'IFSE remplace l'ancien régime indemnitaire, le syndicat mixte ne met pas en place de CIA.

En termes d'avantages, le personnel du syndicat mixte bénéficie de deux véhicules de service liés à l'exercice des missions.

Afin de respecter l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifié par la loi du 2 février 2007 en matière d'action sociale, le syndicat mixte met en place un principe de chèques cadeaux d'une valeur équivalente à 120 €/an et par agent (en décembre).

Par ailleurs le syndicat mixte ne prévoit rien en matière de COS, chèques vacances ou encore mutuelle.

Aucune évolution n'est prévue en 2019.

V) Principales actions du Syndicat Mixte

Identifié comme territoire de projets le PETR Vidourle Camargue s'est vu conforté en 2016 comme légitime pour porter les dispositifs européens à fonds territorialisés. La Région, nouvelle autorité de gestion pour la période 2014-2020, a ouvert trois appels à projets pour les territoires : LEADER sur le FEADER, ATI sur le FEDER, GALPA sur le FEAMP pour lesquels le PETR a été sélectionné (voir détails ci-après). Il gère à partir de 2016 une enveloppe de 4,1 millions d'euros à répartir sur le territoire jusqu'en 2020.

La mise en place des modalités de gestion et l'animation de ces dispositifs occupent l'essentiel des moyens en animation du PETR depuis 2016 (3.5 ETP).

Par ailleurs le PETR s'investit depuis 2017 dans la remise en place de dispositifs contractuels avec la Région et l'Etat (contrat régional et contrat de ruralité), ces deux dispositifs seront donc à animer en 2019.

Le PETR mettra également en place en 2019 le conseil de développement et l'élaboration de projet de territoire. Une conférence des Maires sera organisée d'ici la fin d'année.

Le PETR poursuivra par ailleurs ses missions pérennes comme, en particulier l'animation auprès des acteurs locaux du tourisme, ainsi que les missions développées autour du club des entrepreneurs et de la mission patrimoine.

Certaines données peuvent être précisées :

- **Programme européen LEADER :**
Le territoire dispose d'une enveloppe de 2,4 millions d'euros de FEADER sur le thème « Maintenir les équilibres et transmettre les richesses ». Les principales missions autour de ce dispositif sont :
 - Animation territoriale (recherche de projets)
 - Organisation des comités de programmation
 - Participation au suivi interfonds et communication autour des programmes
 - Suivi et accompagnement pour le montage et le paiement des dossiers
 - Evaluation du programme
 - Conduite des projets de coopération
 - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
 En 2019, l'essentiel de l'effort portera sur la programmation de l'enveloppe complémentaire reçue en décembre 2018.

- **ATI Rural FEDER :**
Le territoire dispose d'une enveloppe de 1,1 millions d'euros de FEDER sur le thème de la transition énergétique et la biodiversité.
 - Animation territoriale (recherche de projets)
 - Organisation des comités de sélection des projets
 - Participation aux ATI Urbains (Vauvert et Lunel)
 - Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
 - Evaluation du programme
 - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
 - Communication
 En 2019, l'essentiel de l'effort portera sur la dynamisation de la programmation.

- **DLAL FEAMP GAL pêche et aquaculture (GALPA) :**
Le GALPA Vidourle Camargue est titulaire d'une enveloppe de 564 650 € pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement, à répartir pour la période 2014-2020.
 - Animation territoriale (recherche de projets)
 - Organisation des comités de sélection des projets
 - Dialogue de gestion avec l'autorité de gestion
 - Conduite des projets de coopération
 - Participation aux travaux des réseaux nationaux et européens
 - Communication
 En 2019, l'essentiel de l'effort portera sur la dynamisation de la programmation.

- **Tourisme :**
Le travail de la commission tourisme s'est fortement orienté depuis 2012 sur la qualification des prestataires touristiques et le développement de réseaux (SRG, AOP taureau de Camargue, ambassadeurs éco-tourisme...) :
 - Suivi et développement de la politique Tourisme Responsable
 - Soutien à la démarche Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue
 - Accompagnement de la candidature au label « Vignobles et Découvertes »
 Dans le cadre de la volonté de se positionner sur l'émergence d'outils numériques, le PETR travaille également depuis 2017 à poursuivre l'émergence d'un Wifi-territorial et au déploiement de l'application « Patrimoine en éveil ».
 En 2019, l'essentiel de l'effort portera donc sur la mise en œuvre de l'E-tourisme et de l'animation des réseaux de prestataires et de labélisation du territoire.

- **Patrimoine :**
La mise en valeur de l'inventaire devient un axe prioritaire de la mission patrimoine. Un certain nombre de travaux internes ont été effectués pour faciliter la mise en ligne des archives.
 - Numérisation des données pour une mise en ligne accessible à tous
 - Mise à jour de l'inventaire
 - Collaboration avec la mission tourisme
 Le PETR grâce à la mission patrimoine assure un dialogue permanent avec les collectivités et services de l'état engagés sur la question du patrimoine. Ce dialogue permet notamment un appui au montage de dossiers de demande de subvention dans le cadre des projets de rénovation de patrimoine portés par les communes. Elle est un appui à la contractualisation.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Résultat du vote :
(4 non votants d'Aigues Mortes + les 4 procurations qu'ils portent)

Vote pour : 25

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 07.03.19
- Sa publication le : 07.03.19

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul